



Annulation de vente canine

Par **duronssoy**, le **16/09/2009** à **20:17**

Bonjour,

Je suis particulier et j'ai vendue cette année un chiot femelle shi-tzu au prix de 250 euros, pas très cher puisque ce n'est pas une pure race.

Le souci est que la dame m'a acheté cette petite femelle et aurait dû me la payer en 2 fois comme c'était convenue.

Le jour ou elle est venué chercher la chienne, elle m'a donc donné 150 euros en espèces et m'a dit qu'elle m'enverrai un mandat de 100 euros.C'était le 30 juin 2009, elle aura dû m'envoyer le mandat le 05 juillet 2009, a ce jour nous n'avons toujours rien reçu et craint malheureusement de ne rien recevoir.

J'ai téléphoné plusieurs fois pour savoir quand elle comptait me payer et je n'arrive jamais a l'avoir.

Je lui ai donc envoyé un courrier recommandé avec AR pour savoir ce qui l'en était et toujours pas de nouvelles.

Le chiot est parti tatoué,et vacciné avec le talon A de la carte de tatouge et son carnet de vaccination et son certificat de bonne santé établi par le vétérinaire.

J'ai établi une attestation de vente sur laquelle le prix de vente est marquée mais le moyen de règlement n'est pas précisé.

Par contre j'ai gardé l'autre partie de la carte de tatouage.La loi précise quand même que lorsque l'acheteur n'a pas payé le prix final du chien, il n'en ai pas propriétaire.

Quels recours puis je avoir pour récupérer les 100 euros restant ou pour faire une annulation de vente.

Merci de m'aider.

Melle Duronssoy